**

**PROGRAMME DE FORMATION DES BENEVOLES 2022**

Liste des pièces justificatives acceptées pour l’instruction de votre demande :

* Procès-verbal de l’assemblée générale, du bureau ou du Conseil d’Administration ;
* Délibération passée en conseil d’administration ;
* Attestation indiquant que l’association s’engage à tenir les formations demandées dans le cadre du FDVA1 2022 et que celles-ci ont fait l’objet d’un vote en assemblée générale ou en conseil d’administration.

**Les pièces listées ci-dessus devront comporter obligatoirement les noms des actions de formation, leurs ordres de priorité et leurs descriptions** :

Exemple :

* Action 1 : intitulé de formation
* Action 2 : intitulé ‘’ ‘’
* Action 3 : intitulé ‘’ ‘’
* Etc...

Ces documents devront être datés, signés (avec fonction du signataire) et tamponnés.